
[Imprimer](#)

Asnières : un marché d'OPCI pour la ZAC du Parc d'affaires

Image

Citallios souhaite confier une mission de coordination urbaine des procédures et des travaux Interchantier (OPCI) pour la ZAC du Parc d'affaires à Asnières (Hauts-de-Seine).

La zone du Parc d'affaires est située en bord de Seine, au cœur du secteur est de la ville actuellement en cours de mutation. Cette opération d'aménagement, confiée par la municipalité à Citallios, vise à développer sur 16 ha "une diversité de programmes propre à assurer une mixité urbaine et sociale au sein du nouveau quartier qui bénéficiera de la meilleure intégration urbaine", indiquent les documents de marché.

Ce projet d'écoquartier doit ainsi assurer une offre résidentielle diversifiée, la création de commerces et activités, une offre de bureaux limitée, une prise en compte des déplacements alternatifs à la voiture et une continuité urbaine avec le futur Quartier de Seine, le centre-ville d'Asnières, les berges de Seine et le tissu urbain voisin. L'opération doit aussi prendre en compte le développement durable dans la conception et le fonctionnement des espaces publics et des futures constructions à forte performance énergétique.

Le programme global prévisionnel prévoit 178 280 m² de surface de plancher comprenant 146 000 m² SDP de logements, 21 680 m² de bureaux, d'activités et d'hébergement hôtelier, 5 600 m² SDP de commerces/activités artisanales, 5 000 m² SDP d'équipements publics (groupe scolaire et crèche).

Vision globale et synthétique

Dans le cadre de sa mission d'aménageur de la ZAC du Parc d'affaires, Citallios vient de publier un marché de coordination urbaine des procédures et des travaux Interchantier (OPCI). Cette mission doit permettre, sur les dernières phases opérationnelles (2022-2024), de poursuivre la démarche en cours d'une vision globale et synthétique du déroulé opérationnel et administratif ; d'équiper l'aménageur d'instruments de management du projet pour mieux anticiper, planifier et organiser les actions et la mobilisation des ressources ; et de garantir les délais de réalisation.

"Plus globalement, l'OPC urbain et inter-chantiers sera en appui de l'aménageur afin que l'opération se déroule dans les temps et dans les meilleures conditions possibles pour l'ensemble des partenaires (Ville, promoteurs, habitants, commerçants...)", souligne Citallios.

[Consulter l'avis](#)